



CULTURES EN BARONNIES 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

INTITULÉ DU PROJET

COORDONNÉES DE LA STRUCTURE

Adresse :

Téléphone :

Mail :

COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET

Personne référente :

Téléphone :

Mail :

RIB ET N° SIRET DE LA STRUCTURE

PRÉSENTATION DU OU DES PORTEURS DE PROJET ET DES ÉQUIPES ARTISTIQUES

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

OBJECTIF

DÉROULEMENT

- Description
- Calendrier prévisionnel des actions
- Lieux des actions, etc...

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

- Nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc...

PARTENARIAT

- Partenaires pressentis et état d'avancement des démarches

ÉVALUATION

- Indicateurs (nombre de participants attendus, mixité sociale/générationnelle, provenance géographique des participants, etc...)

PLUS VALUE DU PROJET

- Précisez ce que ce projet amène de pertinent aux publics et au territoire

BUDGET

- Prévisionnel TTC du projet daté et signé par le responsable légal de la structure (au format du modèle fournis dans le dossier de candidature)

MODÈLE TYPE DE BUDGET PRÉVISIONNEL

S'agissant d'un modèle unique à l'intention de tout type de porteur, il est à **adapter selon la nature de l'organisme demandeur**.

A titre d'exemple

*Les coûts artistiques seront renseignés soit dans la partie « Achat de prestations et de services » si la demande de financement est portée par une association (**dans ce cas, le ou les devis correspondant devront être joints**), soit dans la partie « Charges de personnels » si la demande de financement est portée par l'intervenant artistique. Il en va de même si le projet comporte la diffusion d'un spectacle de l'intervenant artistique : il s'agira d'un achat pour une association, alors qu'elle sera intégrée aux charges de personnels pour l'intervenant.*

Le budget prévisionnel doit comporter l'ensemble des **dépenses réelles liées au projet (hors valorisations)**.

Le détail de la rémunération des artistes doit obligatoirement être fourni dans tous les cas de figure, soit dans un document annexe, soit dans les devis.

A titre d'exemple

Pour les salaires : détailler la répartition des dépenses par poste en modifiant le tableau du budget ci-dessous (artistique, technique, administratif, etc.), et le calcul du montant de la rémunération (cachet, tarif horaire, salaire mensuel).

Pour les ateliers : $\text{nbre d'intervenants ou d'artistes} \times \text{nbre d'heures d'intervention} \times \text{taux horaire}$.

Pour un spectacle : devis du spectacle, cachet des artistes, billetterie.

Pour information, dans le domaine de l'action culturelle, les barèmes usuels de la DRAC et de la Région situent le **taux horaire moyen d'intervention d'un artiste entre 50€ TTC et 70€ TTC** (temps de réunion et de préparation inclus).

Le cas échéant, la valorisation des moyens humains et matériels engagés par les partenaires du projet doivent être identifiés **à part du budget, dans un document annexe**.

Les aides financières des partenaires, privés ou publics, doivent apparaître dans le détail des produits (une ligne par partenaire) **avec la mention Acquis ou En attente**.

BUDGET

CHARGES		PRODUITS	
Achat de prestations et de services		Subventions publiques	
Rémunération des artistes	€	Commune (préciser)	€
Achat de spectacles	€	CCBDP	€
Droits d'auteurs	€	Département	€
Frais des intervenants		Région	
Déplacements		DRAC	
Hébergement, restauration		CAF / autres organismes sociaux (préciser)	
Achats		Aides privées (fondations)	
Matières / fournitures	€		€
Autres (détailler)	€		€
Services extérieurs		Auto-financement et recettes propres (détailler)	
Location (salle, matériels...)	€	Billetterie, recettes buvette, etc ...	€
Restauration (buffet de vernissages, catering...)	€	Dons, mécénat	€
Charges de personnels			
Rémunération	€		
Charges sociales	€		
Frais annexes			
Assurance	€		
Communication (programmes, affiches...)	€		
Production (expo, édition, CD, DVD...)	€		
Autres (préciser)	€		
Total TTC €		Total TTC €	

Montant de la subvention demandée à la Communauté de Communes :€

La subvention sollicitée représente % du budget global